

N° DEC-2024/16

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA SOCIETE « PASS SPORT » LE CONTRAT N°CF-2024/91-1760 RELATIF AUX CONTROLES REGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX (HORS TEST HIC) ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat N°CF-2024/91-1760 proposé par la société « PASS SPORT » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer le contrat proposé par la société « PASS SPORT » (*sise 1 rue du Château de Vindey – 51120 SAUDOY*) relatif aux contrôles réglementaires des aires de jeux (hors test HIC) et des 65 équipements sportifs ;

ARTICLE 2 : Dit que ce contrat concerne les équipements de la commune situés rue des Vergers, rue du Renard, Avenue Jean Jaurès, Route de Morsang, Grande rue Charles de Gaulle, Route de Morsang, au gymnase, sur le terrain de rugby et sur le terrain de football ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant annuel de la prestation s'élève à 910 € H.T (*neuf cent dix euros*) soit 1 092 € T.T.C (*mille quatre-vingt-douze euros*) ;

ARTICLE 4 : Dit que ce contrat est conclu pour 1 an reconductible tacitement 3 fois soit 4 ans maximum ;

ARTICLE 5 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Madame la Préfète.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 10 avril 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire

Patrick RAUSCHER

